



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Paris, le

30 JAN. 2013

Direction des ressources humaines

Note

Département des relations sociales

à

Liste *in fine*

Nos réf. :

Affaire suivie par : Laure QUITARD

Laure.Quitard@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 37 47 - Fax : 01 40 81 30 39

Courriel : Rs.Drh.Sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Coupons de décharge d'activité de service au titre de l'année 2012.

Réf : Décret n°2012-224 du 16 février 2012 modifiant le décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

Comme vous le savez, et conformément au décret n°2012-224 du 16 février 2012 visé en référence, les feuillets de décharge d'activité de service ne sont valables que pour l'année en cours.

Il est toutefois admis que ces feuillets peuvent continuer à être utilisés jusqu'à réception, par les organisations syndicales, des nouveaux coupons en début de l'année n+1.

Or le département des relations sociales n'a pas encore procédé à l'attribution des coupons 2013 aux différentes organisations syndicales.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir accepter les feuillets de l'année 2012 présentés par les agents jusqu'à fin février 2013.

Pour les organisations syndicales ayant d'ores et déjà épuisé leur quota et qui seraient donc à cours de feuillets, il y a lieu d'accorder aux agents dûment désignés par les organisations syndicales, les autorisations d'absence sollicitées, sans qu'il leur soit demandé de produire ce justificatif. A charge pour l'administration de comptabiliser lesdites absences et d'en demander le justificatif rétroactivement.

Les organisations syndicales seront par ailleurs informées de cette décision.

La chef du département
des relations sociales

Anne HARLE

Destinataires

Messieurs les Préfets de région,

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France (DRIEA)
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France (DRIEE)
Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Ile de France (DRIHL)
Directions inter-régionales de la mer (DIRM),
Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) (Outre-Mer)
Directions de la mer (DM) (Outre-Mer)
Centres d'études techniques de l'équipement (CETE)

Mesdames et messieurs les Préfets de départements,

Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM),
Directions départementales des territoires (DDT)
Direction de la mer Sud Océan Indien (Mayotte)
Directions des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) (Saint Pierre et Miquelon),

Messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers,

Directions interdépartementales des routes (DIR)

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs :

Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)
École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)
Centre d'études des tunnels (CETU)
Centre national des ponts de secours (CNPS)
Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA)
Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF)
Centre de prestations et d'ingénierie informatique (CPII)
Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP)

Administration centrale du MEDDE

Monsieur le Vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable
Monsieur le Commissaire général au développement durable
Monsieur le Directeur général des infrastructures de transports et de la mer
Monsieur le Directeur général de l'aviation civile
Monsieur le Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature
Monsieur le Directeur général de l'énergie et du climat
Madame la Directrice générale de la prévention des risques
Madame la directrice des ressources humaines

Etablissements publics

Agence des aires marines protégées
Agence nationale de l'habitat
Agence de l'eau : de l'Adour-Garonne, de l'Artois-Picardie, de la Loire-Bretagne, du Rhin-Meuse, du Rhône-Méditerranée et Corse, de la Seine-Normandie
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
École nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)
École nationale des ponts et chaussées (ENPC)

Ecole nationale supérieure maritime (ENSM)
Etablissement national des invalides de la marine (ENIM)
Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et
des réseaux (IFSTTAR)
Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
Météo France
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
Parc amazonien de Guyane
Parcs nationaux de France
Parcs nationaux : des Cévennes, des Ecrins, de la Guadeloupe, du Mercantour, de Port-
Cros, des Pyrénées, de la Réunion, de la Vanoise
Voies Navigables de France